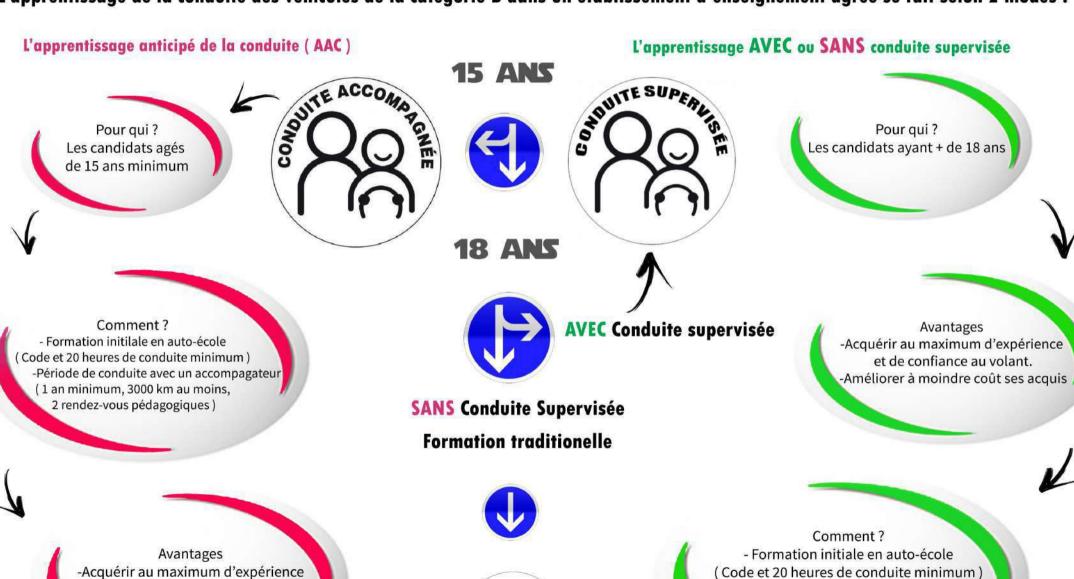


## L'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé se fait selon 2 modes .



-Conduite avec un accompagateur sans délai

minimum, ni de condition de distance

et de confiance au volant.

-Améliorer à moindre coût ses acquis